ASSOCCIATION SPORTIIVE

Madame, Monsieur,

Monsieur le Principal e t les Professeurs d'Education Phy sique et Sportive du Collège Rosa Parks vous informent que l'Association Sportive de l'établissement proposee plusieurs activités.

Proposées dans le mêême esprit et en continuité avec les cours d'EPS, elles constituent un commplément intéressant et bénéfique pour votre enfant, puisque les compétitionns alternent avec les entraînements.

Activités :

Badminton : Mme CAABROL

Escalade + Raid multisports : M.MIKHAILOFF

Foot en salle:M.MARRSAL/ M. GERARD

Circuit training – Course à obstacles :M.VALLEE

L'inscription donne drroit à la pratique de toutes les activités. Les compétitions se dérouulent le mercredi de 13h à 17h, en fonction du calendrier des rencontres qui sera communiqué en début d'année scolaire.

Si vous désirez inscrire votre enfant vous devez :

- retourner **la feuille d'inscription, d'autorisation et de renseignements au dos de ce documennt.**

-vous acquitter d'une**cotisation annuelle de 20€ (chèqque à l'ordre de l'« Association Sportive Rosa Parks ») qui vous doonnera accès à toutes les activités proposées ainsi qu'au t-shirt de l'AAS.**

Possibilité de payer en deux fois et de solliciter l'aide du fonds social (s'adresser à Mme KHAADIR, assistante sociale scolaire)

Les professeurs d'EPS **Le Priincipal**

TSVP

collège Rosa Parks
Haute-Garonne
académie Toulouse
éducation nationale
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE D'INSCRIPTION A L'AS DU COLLEGE ROSA PARKS 2020-2021

Je, soussigné(e), Mme / M. …… autorise mon enfant :

Nom : …….. Prénom : ……

Né(e) le : …… Classe : ……**G** ☐ **ou F** ☐

Mail parent pour recevoir les informations : …….

Mail élève : ……..

à **faire partie de l'Association Sportive du Collège Rosa Parks pour l'année scolaire 2020-2021 et règle, à ce titre, la cotisation annuelle qui s'élève à 20 €**

☐ par chèque(s) bancaire à l'ordre de l' « Association sportive Rosa Parks »
☐ en espèces

A.S. Collège Rosa Parks

Taille de T-shirt choisie : ☐ XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL

Activité(s) choisi(es) : *plusieurs possibles*

☐ **Badminton**
☐ **Foot en salle**
☐ **Escalade + Raid multisports**
☐ **Circuit training – Course à obstacles**

Signature du (des) responsable(s) légal (légaux) :

Fait à ……, le ……

PROTOCOLE D'URGENCE MEDICALE

Référence : Loi 2002-303 du 4 Mars 2002
Code de Santé Publique : Art. L 1111-4
Circulaire N° 151 du 29 Mars 2004

L'évolution législative, en termes d'autorisation parentale pour maladie, intervention chirurgicale ou accident d'un élève, dans le cadre de sa fréquentation d'une école publique ou d'un EPLE, a entraîné certaines modifications de nos pratiques.

Une autorisation générale de principe signée pars les parents n'est plus recevable.
En cas d'urgence, face à un élève malade ou blessé, la décision d'intervention médicale doit être prise au cas par cas par le médecin régulateur du Centre 15 (SAMU) , en recherchant le consentement des parents et/ou du mineur concernés.

Il en résulte que :

Les familles doivent renseigner les rubriques de la fiche d'urgence afin d'être averties immédiatement.

Les membres de l'enseignement public ont obligation d'avertir les parents par téléphone que l'élève a été évacué vers une structure de soins ou hospitalière afin qu'ils se mettent en relation avec ce service.

Une copie de la fiche d'urgence sera remise aux professionnels de santé.L'évacuation de l'élève se fera en faisant appel au Centre 15 (SAMU).